



**MAIRIE DE GER - 64530**

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

**A125-2026 - Arrêté d'occupation du domaine public communal  
à des fins commerciales**

Xavier MASSOU, Maire de Ger

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1 et suivants

VU le Code de la voirie routière,

VU le Code de commerce,

VU la délibération D7-181124 du 18 novembre 2024, instaurant une redevance d'occupation du domaine public, modifiée par délibération D11-220426 du 22 avril 2026

VU la demande de l'association Producteurs et Compagnie dont le siège social est situé à la mairie de Ger Rue du Gleysia 64530 GER, représentée par Patrick Dalier et Betty Bernast, les co-présidents, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal (parvis du foyer rural et chemin Lalia), deux dimanches matin par mois en vue d'installer un marché de produits locaux,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026, l'Association Producteurs et Compagnie est autorisée à occuper le parvis du foyer rural et une partie du Chemin Lalia, sur le domaine communal, en vue d'exercer une activité commerciale de type marché de producteurs.

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée à hauteur de 20€ par mois, soit 240€ pour l'année 2026

**Article 3 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4 :** La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées, ou pour toute autre raison d'intérêt général.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié au permissionnaire, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de MORLAAS.

Fait à Ger, le 18 août 2026

Xavier MASSOU, Maire de GER



Ouvert  
tous les matins :  
de 9 h. à 12 h.  
Samedi :  
de 9 h. à 12 h.